

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 1 - Juillet 2014



SOMMAIRE

Page 1	- Le mot du Maire
Page 2	- Le Conseil Municipal Les Adjointes Les Commissions
Page 3	- Le Budget 2014
Page 4	- Les Travaux Le Stationnement
Page 5	- L'EHPAD L'École
Page 6	- Les Associations
Page 7	- Informations Générales

MANIFESTATIONS

Fête de Sainte-Croix
les 29, 30, 31 Août

Foire Cantonale
le 7 septembre

Le Patrimoine Bâti (PNR)
le 26 octobre 10 h
Place du marché

Journée citrouille et Art Floral
le 16 Novembre

Marché de Noël
le 20 décembre



le lagunage

Le Mot du Maire



Chères et Chers
Administrés,

Les 23 et 30 mars
derniers, vous avez
élu votre nouveau conseil municipal.

L'élection ayant fait l'objet d'un recours, le jugement rendu le 5 juin par le Tribunal Administratif de Toulouse a pris un caractère définitif le 19 juillet (dans la mesure où aucun appel n'a été interjeté) ; cette décision a donc validé l'élection municipale et, par-là même, confirmé votre choix.

C'est très touché par votre confiance, que je me mets au service de la commune pour un deuxième mandat.

Le conseil municipal et moi-même avons « repris du collier » et, AVEC VOUS, nous tâcherons « DE CONFORTER NOTRE VILLAGE COMME CHEF-LIEU DE CANTON ET COMME PORTE D'ENTRÉE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGIOISES »

Vous avez été déjà destinataires d'une note d'information concernant les diverses missions confiées à vos conseillers municipaux, que ce soit dans les diverses commissions municipales ou en qualité de représentants de la commune au sein d'autres structures (communauté des communes du volvestre ariégeois, syndicat des eaux, centre communal d'action sociale,...).

Les engagements que j'ai pris avec mon équipe au travers de notre programme seront mis en œuvre « dans l'INTÉRÊT GÉNÉRAL de toutes et tous les cruxéens » tout en gérant « scru-

puleusement les deniers communaux ».

Toutefois, ce programme a été élaboré pour les six prochaines années. Aussi, les actions prévues se doivent d'être classées par priorité en gardant à l'esprit que :

- L'URGENCE d'un évènement peut justifier le REPORT D'UN PROJET,
- La réforme territoriale annoncée (et déjà actée pour les entités régionales) et l'obligation de réduire les dépenses publiques vont impacter le niveau des dotations et autres subventions.

Le budget primitif 2014 de la commune a été voté : je tiens à signaler ici, que le taux des impôts locaux reste inchangé.

Ce premier journal municipal est rédigé pour vous dresser à la fois le bilan de ces quatre premiers mois ainsi que les actions en cours pour cette année.

Dans l'attente de la création du site internet de la commune (en cours de construction), le prochain numéro vous sera adressé en décembre.

D'ici-là, soyez assurés que, comme durant mon premier mandat, je reste à l'écoute de chacune et chacun d'entre vous pour, dans la mesure du possible :

- Mettre à votre disposition les services publics municipaux les plus performants,
- Répondre à vos préoccupations quotidiennes,
- « conserver et améliorer la vie du village ».

Cordialement,
Votre maire,

Jean DOUSSAIN.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ÉLUE LE 4 AVRIL 2014

Le Maire, les Adjoints, les Commissions Municipales, les Délégués

Résultat des élections :

Inscrits : 541

votants : 482

suffrages exprimés : 465

taux de participation : 89,09 %



Liste des élus : au premier rang, de gauche à droite de la photo :

Nathalie IGLESIAS, Serge SOULERES, Jean DOUSSAIN, Pierre FAUROUX, Jean-Luc DELPEUCH, Nathalie LASSALLE

2° rang : Arnaud GALLOT-LAVALLEE, Adeline CABAU, Sylvain MERTES, Pierre MIQUEU, Louis PARIS, Marie-France OULIEU, Marie-Claude MERLE, Daniel CALANDRY, Thierry ROUX.

Les Adjoints leurs attributions

- 1 - Jean-Luc DELPEUCH** : Administration générale et Finances
- 2 - Nathalie IGLESIAS** : Écoles et Jeunesse
- 3 - Serge SOULERES** : Travaux et Personnels
- 4 - Pierre FAUROUX** : Associations

Les COMMISSIONS MUNICIPALES :

Finances : Jean-Luc DELPEUCH

Nathalie Iglesias, Marie Claude Merle, Adeline Cabau, Pierre Fauroux, Serge Soulères, Pierre Miqueu

Vie associative : Pierre FAUROUX

Adeline Cabau, Marie-Claude Merle, Nathalie Lassalle, Marie-France Oulieu, Arnaud Gallot Lavallée

Travaux : Serge SOULERES

Thierry Roux, Louis Paris
Sylvain Mertès, Daniel Calandry

Écoles et Jeunesse : Nathalie IGLESIAS

Marie-Claude Merle, Marie-France Oulieu
Arnaud Gallot-Lavallée Serge Soulères

Communication :

Pierre Miqueu, Nathalie Iglesias, Nathalie Lassalle, Louis Paris, Adeline Cabau, Marie-France Oulieu, Sylvain Mertès, Pierre Fauroux,
Les conseillers qui le désirent peuvent s'associer à chacune de ces commissions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. ET DE LA MAISON DE RETRAITE

Collège des élus

Marie-France Oulieu, Nathalie Iglesias
Daniel Calandry, Louis Paris

Membres de la vie civile

Gisèle Rivel, Nicole Boyer
Renée Pons, Bernadette Tougne

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AUPRÈS D'ORGANISMES EXTÉRIEURS :

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du COUSERANS :

Pierre MIQUEU, (élu Vice Président chargé du Personnel et de la Sécurité)
Daniel CALANDRY

Syndicat Départemental des Communes Électrifiées :

Pierre FAUROUX

Syndicat mixte d'ARTILLAT :

Serge SOULERES

Association ENVOL :

Marie-Claude MERLE

Correspondant Défense auprès du Préfet :

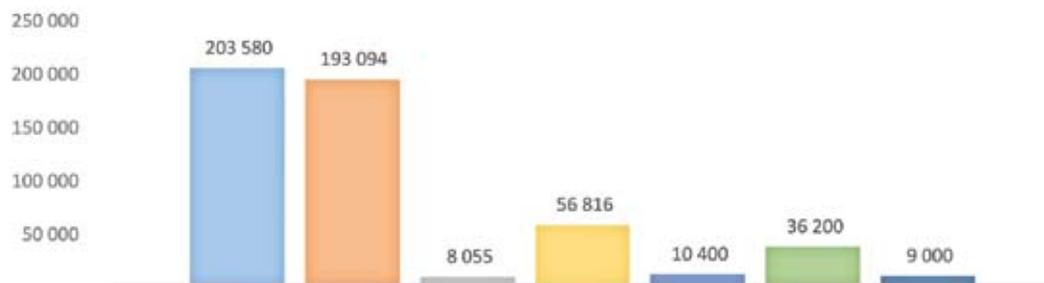
Daniel CALANDRY

Syndicat mixte du P.N.R.

Pierre MIQUEU

Le Budget 2014

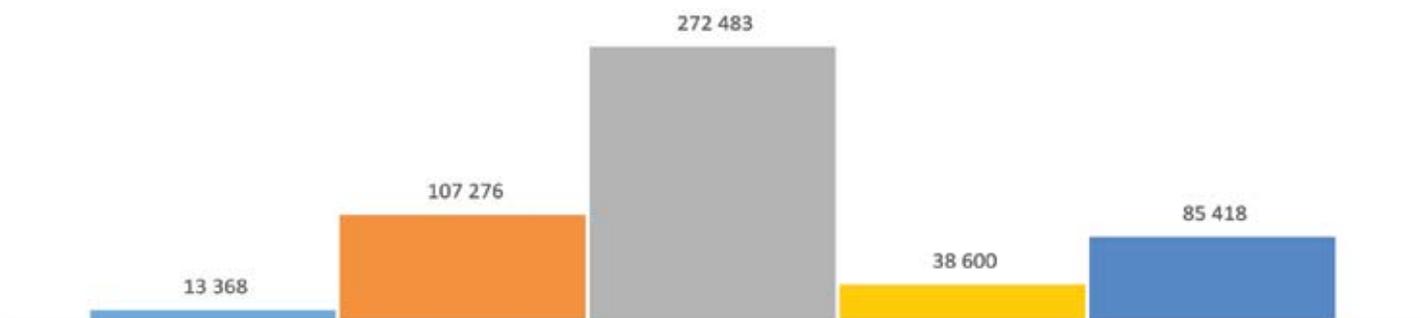
DÉPENSES FONCTIONNEMENT BP 2014



Chapitres

Chapitres budgétaires	Intitulé Dépenses Fonctionnement	Montant
011	Charges Générales (Electricité, assurance entret bâtiment,...)	203 580
012	Charges personnelles	193 094
014	Atténuation produits	8 055
65	Participat aux Synd, Subventions, Indemnités Elus	56 816
66	Rembt Intérêt	10 400
022	Dépenses Imprévues	36 200
023	Virement section Investissem	9 000

Recettes Fonctionnement BP 2014



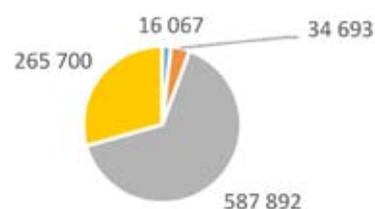
Chapitres

Chapitres budgétaires	Intitulé Recettes Fonctionnement	Montant
70	Produits : Cantine, Bibliothèque, etc...	13 368
73	Impôts Taxes	107 276
74	Dotations Participa (Etat, Départ, CCVA, etc...)	272 483
75	Loyers, Charges locatives, Particip Scolaires	38 600
002	Excédent cumulé reporté	85 418

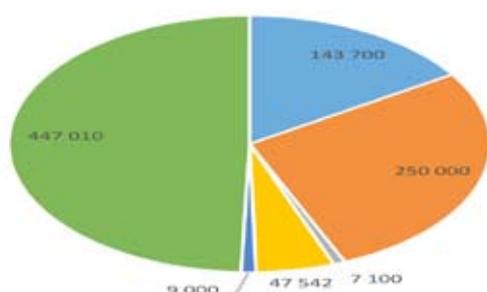
INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	Intitulé Dépenses Investissement	Montant
21	Achat Terrain Voirie + Matériels	16 067
23	Travaux Bâtiments Voirie	34 693
2313-017	Travaux Traversée Agglomération	587 892
16	Emprunt	265 700

Dépenses Investissement BP 2014



Recettes d'Investissement BP 2014



Chapitres

Chapitres budgétaires	Intitulé Recettes Investissement	Montant
13-017	Subvent Traversée Agglomération	143 700
16	Emprunt relai	250 000
10	Taxe Aménagement Récupérat TVA	7 100
1068	Prélèvement Fonctionnement	47 542
021	Virement Section Fonctionnement	9 000
001	Excédent cumulé	447 010

VOIRIE ET TRAVAUX



Effondrement de la digue

Le début du mandat a été marqué par l'achèvement des travaux de SECURISATION et D'EMBELLEMENT du village programmés par la précédente équipe municipale.

Petit à petit, tout le monde reprend ses repères et la vie reprend son cours.

Comme prévu, il reste à peaufiner le stationnement devant les commerces et à réaligner l'effacement des lignes et le remplacement des anciens lampadaires sur les routes de St-Girons et de Montesquieu.

Le gros chantier, entamé dès le début de ce mandat, reste la REMISE EN EAU DU

LAC, qui est un ATOUT incontestable pour NOTRE VILLAGE et pour l'ensemble de NOTRE CANTON, tant d'un point de vue économique que touristique.

Les crues de ce début d'année ont mis à mal la digue et les berges du Volp.

Après plusieurs entrevues et informations échangées avec les services préfectoraux et les services du SYCOSERP (Syndicat de rivière), nous avons obtenu l'autorisation de réaliser une mini station de pompage pour remettre le lac en eau. Par la suite, des travaux supplémentaires devront être réalisés après établissement de devis et, sans aucun doute, après demandes de subventions et financements divers.



Le maire et les élus à la digue



Le lac

Les vacances scolaires vont permettre la réalisations de TRAVAUX D'ENTRETIEN AU NIVEAU DE L'ÉCOLE (en particulier, du point de vue des sanitaires), tout en tenant compte des nombreuses interventions de nos employés communaux en période estivale et de leur droit légitime à bénéficier de leurs congés.

LE STATIONNEMENT

La municipalité a souhaité améliorer la qualité de vie et l'accessibilité, augmenter la sécurité routière ainsi que la protection des enfants autour de l'école et des personnes âgées près de la Maison de Retraite. Désireuse de lutter également contre les nuisances sonores, une « zone » de vitesse limitée à 30 km/h. a été mise en place sur l'ensemble du Bourg.

Ces dispositifs ont permis d'instaurer l'usage de la circulation piétonne et faciliter les traversées de chaussées. Le stationnement a été matérialisé autour des commerces. Des emplacements réservés seront matérialisés d'une autre couleur afin de permettre un arrêt rapide pour effectuer des achats, car des « voitures ventouses » stationnent en permanence aux emplacements qui permettraient l'accessibilité aux commerces, au lieu de se garer sur la place.

Des emplacements pour personnes à mobilité réduite ont été matérialisés à la Poste, et le seront prochainement salle des Associations.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – E.H.P.A.D. « RÉSIDENCE DE LA VALLÉE DU VOLP »

Au cours du précédent mandat, la Résidence de la Vallée du Volp a bénéficié de travaux importants : réfection entière des

chambres, mise aux normes électriques,...

Cette année, les travaux se poursuivent et concernent essentiellement **la lingerie et la mise en œuvre d'un nouvel espace commun pour les activités des résidents.**

Les cuisines, outre la confection des repas pour les résidents, assurent depuis déjà plusieurs années, la fourniture des repas pour les écoliers et les personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile.

Au mois de juin, **l'association Laïcité – Education – Citoyenneté, déléguée de service pour la gestion de la micro-crèche, a demandé la possibilité de faire confectionner les repas de ses tout-petits.**

Après étude avec les parents, la diététicienne de la résidence, les cuisiniers, la directrice de l'établissement et les représentants de la commune et de la communauté de communes, une convention a été signée ; les repas de la micro-crèche sont donc élaborés par les services de la cuisine de la résidence et **« Les petits nous » se régalaient depuis le mois de juillet.**

La diététicienne veille à l'équilibre alimentaire, différent selon les consommateurs (personnes âgées et/ou malades, écoliers, très jeunes enfants).



Rénovation des chambres

L'ÉCOLE

Depuis la rentrée 2014 tous les élèves bénéficient de nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école.

L'effectif global de l'école est de 49 enfants répartis sur les deux écoles, maternelle et primaire.

Des sorties pédagogiques ont été organisées comme les Forges de Pyrène, Château de Foix, Elevage Planturel, Zoo Plaisance du Touch etc...

La commune de Ste Croix prend en charge les frais de transports des sorties pédagogiques, soit 1462 euros avec une participation du Conseil Général de l'Ariège de 770 euros.

Les enfants peuvent manger, à la cantine, le coût du repas est de 4,30 € dont 2,20 € à la charge des familles et 2,10 € pris en charge par la mairie. Les repas sont confectionnés en liaison chaude par l'EHPAD de Ste Croix (Maison de Retraite), avec des produits frais et approvisionnés par des fournisseurs locaux.

L'association ENVOL accueille les enfants hors temps scolaire, pour toutes les écoles du canton de Ste Croix- Volvestre.

La moyenne de fréquentation pour l'école de Ste Croix est le matin 10 enfants, 35 à midi et 20 le soir.

L'accueil se fait dans les locaux au 1^{er} étage de l'école primaire, mis à disposition à titre gracieux par la commune.

Les objectifs éducatifs de l'association s'articulent autour « du mieux vivre ensemble »

Envol est aussi un accueil de Loisirs les mercredis et les vacances scolaires, pour tous les enfants du canton, sur le site de Ste Croix. Des activités ludiques et d'apprentissages à thématiques diverse : sportives, culturelles... sont proposées ainsi que des rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD, Résidence de la Vallée du Volp.

ASSOCIATIONS

La commune bénéficie d'une vie culturelle et sportive intense et de qualité grâce aux nombreux bénévoles qui oeuvrent au sein des associations.

Depuis la mise en place du nouveau conseil municipal, et comme prévu dans notre programme, un calendrier de rencontres a été défini et **PLUSIEURS ASSOCIATIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ REÇUES**.

Au vu de ces entretiens, nous pouvons déjà constater que :

- côté associations, **leurs responsables mesurent avec satisfaction les aides financières et matérielles** (prêt de salles, fourniture d'eau, d'électricité, de chauffage,...) qui sont **apportées par la commune**,
- côté mairie, **ces rencontres permettent de connaître, plus en profondeur, le fonctionnement de chaque association**.

Ce travail devrait, très rapidement, permettre **d'optimiser les interactions mairie-associations** et **d'améliorer les services rendus aux bénéficiaires des activités et opérations offertes par les associations**.



Le Comité des Fêtes reçu par la municipalité : des débats animés.

Avant de vous déplacer
téléphonez
3966
allo
docteur

Si une vie est en danger, aucune hésitation : contactez tout de suite le **15** (SAMU)

(*) Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

Malade la nuit, le week-end, ou un jour férié ?

En Midi-Pyrénées, il y a toujours un médecin à votre écoute à partir de 20h et toutes les nuits, les week-ends et jours fériés.

Suivez les conseils de votre Agence Régionale de Santé et des médecins de Midi-Pyrénées

ars Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées | IURPS | Centre National des Médecins Généralistes de Midi-Pyrénées

« **Barréjadis : UN PEU DE TOUT** »

OUVERTURE DE LA MAIRIE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

LUNDI	FERME au public	14H00/17H30
MARDI	9H00/12H00	14H00/17H30
MERCREDI	FERME	FERME
JEUDI	9H00/12H00	FERME au public
VENDREDI	9H00/12H00	14H00/17H30
SAMEDI	9H00/11H30	FERME

05 61 66 72 16 - FAX : 05-61-66-39-68

Adresse internet : commune.de.sainte.croix@orange.fr

POUR AVOIR UN VILLAGE PROPRE : EFFECTUEZ LE TRI DES DECHETS :

Vous avez à votre disposition, dans la commune, des conteneurs pour le tri des ordures (verres, plastiques, papiers, vêtements).

Les ordures ménagères sont ramassées les lundis et vendredis suivant les quartiers.

POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Inscrivez vous en mairie avant le vendredi de la semaine précédant le ramassage, qui aura lieu cette année le 20 octobre et 8 décembre.

LES DECHETS OCCASIONNELS : La déchetterie de LASSERRE est ouverte toute l'année du lundi au samedi **de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30**.

06-26-83-82-21

ETRE COPAINS ENTRE VOISINS :

C'est avant tout respecter la tranquillité des autres

- **Les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30
- Le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00

- **Il est interdit de brûler** des déchets ménagers, verts...

Cet acte est puni par la loi et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 Euro pour les déchets verts par exemple. (arrêté préfectoral)

QUELQUES RAPPELS :

Votre maison fait partie d'un ensemble de bâtiments : insérée dans le village ou même isolée, elle entre dans la composition d'un paysage et participe, à certains endroits (voir en mairie), à un style architectural local.

Vous devez déposer en mairie une demande de déclaration de travaux dès que vous souhaitez effectuer des travaux sur votre maison ou environnement extérieur :

- piscine - changements des menuiseries extérieures - ravalement des façades
- création d'un abri ou d'un local

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie

NOS PETITS COMPAGNONS :

Les propriétaires de chiens et de chats sont tenus **de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit**, sans que cela porte atteinte à la santé de l'animal.

La divagation des animaux est interdite.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien, qui en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance de son maître se trouve hors de la portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de 100 mètres »

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et

qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 100 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus d'un kilomètre de l'habitation de son maître et qui n'est plus sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la propriété d'autrui.

Pour plus de renseignements voir le code rural.

DES NUMEROS QUI PEUVENT TOUJOURS SERVIR :

- ❖ SAMU : **15** POLICE : **17** POMPIERS : **18** Appel d'urgence Européen : **112**
- ❖ Enfance maltraitée : **119** Enfants disparus : **116000** Sans abris : **115**
- ❖ Communauté des communes du Volvestre ariégeois : **05-61-66-66-10**

- ❖ Centre antipoison Toulouse : **05-61-77-74-47**
- ❖ GENDARMERIE de Sainte Croix Volvestre : **05-61-66-72-08**
- ❖ Cabinet médical (docteur GRIMAULT) : **05-61-66-72-05**
- ❖ Cabinet d'infirmières : **05-61-66-72-43**
- ❖ Kinésithérapeute Mr GARCIA Gérard : **05-61-66-74-06**
- ❖ Pharmacie : Mme PEDEBOSCQ-VILLARD : **05-61-66-72-61**
- ❖ Ambulances/Taxis CALANDRY : **05-61-66-73-63**
- ❖ EHPAD Résidence de la Vallée du Volp : **05-61-96-22-00**
- ❖ Crèche « Les petits nous » : **05-34-14-01-10**
- ❖ Service de soins à domicile SOLENVOL : **05-61-96-26-72**
- ❖ Centre de loisir pour enfants ENVOL : **09-63-69-06-15**
- ❖ Service d'aide à domicile VIVRADOM : **06-48-98-01-29** ou **06-48-98-06-89**
- ❖ La banque Postale et son distributeur de billets est ouverte tous les jours de 9H à 12h et de 13H30 à 16H fermée les samedis après midi et les dimanches : **05-61-66-72-67**



A NE PAS OUBLIER

Le marché tous les mercredis matins sur la place Charles FAUROUX.

La bibliothèque ouverte au public les mercredis de 10H00 à 13h00.

Pour tous renseignements complémentaires sur les animations du coin et ses alentours contactez **l'Office du tourisme** de Sainte Croix Volvestre : **05 61 66 72 16** ou **05 61 04 60 55**



Embellissement du village